

DEPARTEMENT DE LA MARNE
COMMUNE DE FONTAINE-SUR-AY

ARRETE N°2025-02
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°9

Le Maire de la Commune de Fontaine -sur-Ay

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 413-1

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire

Vu la demande de l'entreprise Colas Reims d'effectuer les travaux de renouvellement de la couche de surface en traverse de Fontaine sur Ay, programmés par le Département

Vu les avis favorables en retour de la consultation effectuée de :

Communes de Val de Livre, de Bouzy, Tours sur Marne, d'Avenay Val d'Or et d'Aÿ-Champagne, de la D.D.T. de la Marne (prévention des risques),

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, ces travaux nécessitent de réglementer la circulation le 24/04/2025 (sauf aléas météorologique ou de chantier).

ARRETE

Article 1 : Le 24/04/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- La circulation est alternée manuellement par K10 à la charge de l'entreprise Colas de 7h00 à 9h00, la vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 50 km/h sur la RD9.

- La circulation est déviée dans les 2 sens de circulation et organisée par le Département de 9h00 à 17h00 suivant l'itinéraire ci-dessous :

- la RD9 depuis Tauxières-Mutry jusqu'au giratoire RD34E1 dans Val de Livre (Louvois),
- la RD34E1 de son intersection avec la RD9 dans Val de Livre (Louvois) puis la D34 jusqu'au giratoire RD34/RD19 territoire de Tours sur Marne,
- la RD 19 du giratoire RD19/RD34 territoire de Tours sur Marne jusqu'au giratoire D1/D19 dans Tours sur Marne,
- la RD1 depuis le giratoire D1/D19 dans Tours sur Marne jusqu'au giratoire D1/D9/D111 territoire d'Ay Champagne,
- la RD9 de son intersection avec le giratoire D1/D9/D111 territoire d'Ay-Champagne jusqu'au giratoire D9/VC d'Avenay dit du Mont Aigu.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Pendant les périodes d'inactivité du chantier, les signaux en place devront être déposés ou occultés quand les motifs ayant conduit à les implanter auront disparu (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles de toute nature) et que la circulation aura été rendue dans sa configuration initiale.

Article 4 : En cas de non-respect de ces dispositions la Commune se substituera au pétitionnaire défaillant et prendra toutes dispositions conservatoires nécessaires à la sécurité des usagers à la charge de ce dernier.

Article 5 : En cas de dépassement prévisionnel du délai d'exécution précisé à l'article 1 du présent arrêté le pétitionnaire devra impérativement en informer le gestionnaire de la voirie au moins une semaine avant la fin de validité du présent arrêté pour qu'il soit prorogé autant que de besoin.

Article 6 : Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie et Le Maire de la Commune de Fontaine-sur-Aÿ sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et dont une ampliation sera adressée aux destinataires repris ci-dessous.

Fait à Fontaine-sur-Aÿ, le 15 Avril 2025

Le Maire.

Alain-Louis GOURDY



DIFFUSION :

- Mme la Conseillère Départementale du Canton d'EPERNAY 1,
- M. le Conseiller Départemental du Canton d'EPERNAY 1,
- Mme la Cheffe de Circonscription OUEST du Département de la Marne,
- M. le Maire de la Commune de TOURS SUR MARNE,
- M. le Maire de la Commune de BOUZY,
- M. le Maire de la Commune de AY-CHAMPAGNE,
- M. le Maire de la Commune de VAL-DE-LIVRE,
- M. le Maire de la Commune d'AVENAY-VAL-D'OR,
- M. le Directeur Régional et Départemental de l'Équipement/ C.D.E.S.,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Marne
- Commissariat de police d'Épernay
- M. le Directeur de la Société de Transports Départementaux de la Marne
- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'EPERNAY
- M. le Président de la Communauté de Communes de la Grande vallée de la Marne
- Information aux entreprises de transport scolaire/extrascolaires.